



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.3/51/1  
20 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
TROISIÈME COMMISSION

### QUESTIONS RENVOYÉES À LA TROISIÈME COMMISSION

#### Lettre datée du 20 septembre 1996, adressée au Président de la Troisième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après les questions que l'Assemblée générale, à la 3e séance plénière de sa cinquante et unième session, a décidé de renvoyer à la Troisième Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session – figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/51/250) – qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à cette même 3e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les recommandations du rapport du Bureau – paragraphe 38 de la section IV et parties du paragraphe 44 de la section V applicables à la Commission – concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) Razali ISMAIL

ANNEXE

Questions renvoyées à la Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I à IV, V (sect. A et E) et VII] (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé d'examiner également certains chapitres du rapports en séance plénière, et de les renvoyer en outre à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et aux Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chapitres I et VII Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions
  - b) Chapitre II Séances plénières
  - c) Chapitres III et IV Séances plénières et Deuxième Commission
  - d) Chapitre V (sect. A) Séances plénières et Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)
  - e) Chapitre V (sect. E) Deuxième et Cinquième Commissions.]
2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 100).
  3. Prévention du crime et justice pénale (point 101).
  4. Contrôle international des drogues (point 102).
  5. Promotion de la femme (point 103).

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Deuxième Commission, pour examen au titre du point 98 (Activités opérationnelles de développement), le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.]

6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (point 104).
7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (point 105).
8. Promotion et protection des droits de l'enfant (point 106).

[L'Assemblée générale a décidé que le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis à mi-parcours dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants

(A/51/256), qui se rattache au point 98 de l'ordre du jour (Activités opérationnelles de développement) et au point 106 devrait être présenté en séance plénière, puis renvoyé à la Troisième Commission pour examen au titre du point 106.]

9. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (point 107).
10. Élimination du racisme et de la discrimination raciale (point 108).
11. Droit des peuples à l'autodétermination (point 109).
12. Questions relatives aux droits de l'homme (point 110) :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
  - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme;
13. Question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée (point 158).

-----